

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

**PORT DE BARNEVILLE-CARTERET  
CONSEIL PORTUAIRE  
DU 14 DECEMBRE 2021  
RAPPORT D'ACTIVITE PARTIEL 2021**

**I - DOMAINE ADMINISTRATIF**

**a) Délimitation**

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative aux transferts de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition au département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

L'autorisation d'extension du port sollicitée par l'assemblée départementale par délibération en date du 28 septembre 1993 pour entreprendre des travaux d'aménagement a été délivrée par monsieur le préfet le 23 novembre 1993.

L'extension du port de Barneville-Carteret a nécessité la mise à disposition au conseil général des dépendances du domaine public maritime Etat par convention du 23 novembre 1993.

**b) Occupation**

**Concession**

Concession :

Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche

Le port de Barneville-Carteret fait l'objet d'un contrat de délégation de service public passé entre le conseil départemental de la Manche et la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche en date du 2 juin 2020. La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 30 ans et prendra fin le 31 décembre 2049.

Occupations temporaires

En ce qui concerne des terre-pleins des autorisations sont accordées à :

La Grand Voile, pour l'occupation d'une terrasse quai des Américains, l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, en cours de renouvellement.

- M. Rachine "Bar du port" pour l'occupation d'une terrasse quai des Américains l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, en cours de renouvellement.

- M. Sehier "Yacht Club pour l'occupation d'une terrasse promenade Barbey d'Aurevilly, en cours de renouvellement, en cours de renouvellement.

- La petite boutique des délices pour l'occupation d'une parcelle quai des Américains l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, en cours de renouvellement.

- M. Lecardonnel "Sas Kermarée" pour l'occupation d'une parcelle quai Valmy, l'échéance est fixée au 31 décembre 2022, en cours de renouvellement.

**c) Police**

Par arrêté n° 2021-159 du 29 janvier 2021, le président du conseil départemental a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Barneville-Carteret.

Par arrêté n° APDN-2021-009 en date du 10 février 2021, le président du conseil départemental de la Manche a accordé au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche, une

dérogation annuelle afin d'effectuer des entrainements de plongées à l'intérieur des limites administratives du port de Barneville-Carteret.

#### **d) Sûreté**

Par arrêté en date du 9 avril 1998, le président du conseil général de la Manche a approuvé le projet de clôture de la zone sous douane du port de commerce de Barneville-Carteret.

Par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019 n° 32/2019/SIPC, le préfet de la Manche a défini l'installation portuaire du port de Barneville-Carteret soumise au code ISPS.

Par arrêté préfectoral n° 33-2019 en date du 9 janvier 2020, le préfet de la Manche a délimité les zones d'accès restreint à l'intérieur des limites de l'installation portuaire du port départemental de Barneville-Carteret.

## **II - DOMAINE ECONOMIQUE**

**Données partielles établies depuis le 01 janvier 2021** (données concessionnaire arrêtées au 30 septembre 2021)

### **a) Port de pêche (données concessionnaire)**

- nombre de navires professionnels recensés : **16**

- nombre de navires professionnels de passage recensés : **0**

### **b) Port de commerce**

#### **Passages (données compagnie)**

Passages effectués par la compagnie Manche Iles Express : **0**

#### **Fret (données concessionnaire)**

Navires de pêche Anglo-Normands : **66,604 t au 30 septembre 2021**

### **c) Port de plaisance :**

Port de plaisance locations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

	2020	2021	
Bassin à flot à l'année	<b>337</b>	<b>553</b>	<b>+19 ponton Pilo</b>
Bateaux visiteurs	<b>496</b>	<b>764</b>	
Nuitées visiteurs	<b>2378</b>	<b>1927</b>	
Zone d'échouage à l'année	<b>6+44</b>	<b>4</b>	<b>Port des Américains</b>
Zone d'échouage saison	<b>3</b>	<b>2</b>	

#### **Répartition visiteurs par nationalité**

Française	62%
Anglaise	2%
Guernesiaise	2%
Jersiaise	17%
autres (belge, hollandaise, allemande...)	17%

### **III - DOMAINE TECHNIQUE (données concessionnaire)**

#### **Travaux d'investissement 2021 :**

##### **Travaux et investissements réalisés par la SPL depuis juin 2021**

Déconstruction du seuil existant et aménagement de pontons de plaisance et de pêche Ets Charier GC et Métalu	4 076 166 €
Réseaux d'alimentation des pontons en eau et en électricité Ets AR Marina	783 698 €
Travaux d'aménagement du port – suivi environnemental et littoral et entretien déboureur déshuileur	24 555 € 25 000 €
Diagnostic de corrosion des pieux de 1995 Sté Accoast	13 000 €

##### **Travaux et investissements envisagés par la SPL pour 2022**

Désensablement 2021	80 000 €
Comblement de la cavité du quai de commerce (report 2021)	30 000 €
Travaux d'extension du bureau du port	550 000 €
Phase 1/3 du changement des anodes	20 000 €
Suivi environnemental annuel suite à l'extension du port (sur 5 ans)	45 000 €
Achat d'un semi rigide à propulsion électrique (sous réserve de subventions)	40 000 €
Informatique	4 000 €
Réaménagement de la déchetterie pêche	20 000 €

### **IV- BUDGETS**

Une présentation des budgets, annexés au présent rapport sera effectuée en séance.

- Atterrissage 2021

- Examen du budget prévisionnel 2022

### **V - TARIFS 2022**

La grille tarifaire 2022 est construite sur la base des indexations prévues aux contrats de concessions confiés par le Département, à savoir une augmentation en moyenne des tarifs de 1,79 % par rapport à 2021.

Une présentation des tarifs portuaires, annexés au présent rapport sera effectuée en séance.

### **VI - MODIFICATION DU REGLEMENT PARTICULIER DE POLICE APPLICABLE AU PORT DE BARNEVILLE-CARTERET**

Document annexé au présent rapport.